

5 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Améliorer l'efficacité et la qualité des services publics : la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 est la première composante universitaire à obtenir le label « Services Publics + »

Hier soir, jeudi 4 juin 2026, la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié recevait le label « Services Publics + » en présence de Charlotte Crépon, Sous-préfète en charge du Rhône Sud, Sous-préfète chargée de mission auprès de Monsieur le Préfet de Région, d'Isabelle von Buelzingsloewen, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et de France de Langenhagen, Responsable du pôle Pilotage du programme Services Publics+. Cette distinction est une première pour une composante universitaire en France : elle vient confirmer la volonté de placer les étudiantes et étudiants au cœur de la démarche administrative.

Soucieuse d'améliorer la qualité et l'efficacité de son service, la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié s'est saisie du programme interministériel Services Publics+ dont l'objectif est de faire de l'expérience usager une priorité. Elle a souhaité placer ses étudiantes et étudiants au cœur de la démarche administrative comme l'explique Adrien Bascoulergue, Doyen de la faculté : *« Nous formons les futures penseuses et penseurs des métiers du droit et de l'administration, ce qui nous enjoint à l'exemplarité en matière de gestion de notre service public et d'innovation. En tant que service public, nous nous devons de leur apporter une réponse à la fois adaptée, personnalisée, efficace et conforme à la réalité du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. »*

Concrètement, ce ne sont pas moins de quinze actions de simplification qui ont déjà été mises en place en réponse aux besoins exprimés par les usagères et usagers. On retrouve par exemple la digitalisation des procédures, la création d'un accueil téléphonique dynamique, l'extension des amplitudes horaires des secrétariats ou encore la création d'une lettre d'information administrative mensuelle... La démarche s'inscrit dans le temps long : de nouvelles évolutions des services verront le jour en lien avec les attentes des étudiantes et étudiants qui sont consultés très régulièrement.

Cette labellisation a été rendue possible grâce à l'accompagnement et l'expertise de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et au soutien de la Préfecture. Charlotte Crépon, Sous-préfète en charge du Rhône Sud, Sous-préfète chargée de mission auprès de Monsieur le Préfet de Région était présente lors de la remise du label le jeudi 4 juin : *« La Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié est le premier service public à être labellisé dans le département du Rhône. C'est très symbolique que ce label ait été remis à une université. Cette distinction reconnaît l'engagement constant des agents de l'établissement en faveur d'un accueil inclusif et efficace. Par cette distinction la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 devient un modèle : il est possible et porteur de s'engager dans cette démarche. Je nous souhaite tous collectivement de continuer à bâtir des services publics plus proches, plus efficaces et qui répondent aux attentes de nos usagers. »*

Contacts presse

DITP – Sonia Duarte – 06 40 74 19 37 – presse.ditp@modernisation.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle – Fabien Despinasse – 07 86 85 61 42 - fabien.despinasse@rhone.gouv.fr

Université Lumière Lyon 2 – Selma Akkari – 06 43 42 20 06 – selma.akkari@univ-lyon2.fr

5 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SERVICES
PUBLICS**



Services Publics+ : améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, avec les usagers et les agents de terrain

Services Publics+ est un programme d'amélioration continue des services publics qui donne la parole aux Français pour qu'ils puissent évaluer eux-mêmes la qualité de leurs services publics et proposer des améliorations avec les agents publics. Pour répondre aux attentes prioritaires des Français, le programme Services Publics+ fixe **8 engagements de qualité communs** à tous les services publics. Concrètement :

- **Chaque service public doit demander à ses usagers de l'évaluer partout en France, au moins une fois par an.** Les résultats sont disponibles sur le site Services Publics +. Plus de **17 000 fiches locales** sont d'ores et déjà accessibles pour connaître les résultats de qualité des services publics près de chez soi.
- **Les Français peuvent interpeller directement leurs services publics du quotidien** sur le site Services Publics + (rubrique « **Je donne mon avis** ») pour partager une expérience bonne ou mauvaise. Près de 110 000 avis ont été déposés à ce jour. Le service public concerné doit fournir une réponse sous une semaine.
- Dans chaque service public, les parties prenantes doivent **définir un plan d'action** pour améliorer la qualité et l'efficacité du service qui sera publié sur le site Services Publics+.
- Le **label « Services Publics + »** qui valorise les services publics et les agents les plus engagés dans la mise en œuvre des engagements du programme pour des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces.

Contacts presse

DITP – Sonia Duarte – 06 40 74 19 37 – presse.ditp@modernisation.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle – Fabien Despinasse – 07 86 85 61 42 - fabien.despinasse@rhone.gouv.fr

Université Lumière Lyon 2 – Selma Akkari – 06 43 42 20 06 – selma.akkari@univ-lyon2.fr